

Chambéry, le 3 juillet 2023

**AVIS A LA BATELLERIE
N° 2023/26**

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget sont avertis de l'événement suivant :

Festival Musilac

du mercredi 5 juillet au samedi 8 juillet 2023

de 14h à 4h

(plan en annexe)

COMMUNE D'AIX-LES-BAINS

COMMENTAIRES :

En raison du festival Musilac, qui se déroule sur l'esplanade d'Aix les Bains du mercredi 5 au samedi 8 juillet 2023 (fin le dimanche 9 à 4h), l'arrêté préfectoral n°2023-796 a été pris pour des raisons de sécurité.

Toute navigation, mouillage et stationnement d'embarcations de tout type sont interdits dans le périmètre de sécurité suivant (voir plan en annexe):

- au nord, délimitation par les bouées vertes de chenal du Grand Port d'Aix-les-Bains,
- au sud, délimitation par les bouées rouges de chenal du Petit Port d'Aix-les-Bains,
- du nord au sud, délimitation par la bande de rive des 200m, partiellement repérée par des bouées jaunes sphériques de bande de rive.

Ce périmètre de sécurité sera renforcé par des bouées spécifiques (bouées blanches lumineuses) mises en place par l'organisateur de Musilac, et sera surveillé par des bateaux de sécurité.

Tout mouillage sur les bouées de bande de rive ou de chenal est interdit.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de l'unité Environnement et Cadre de Vie

DESTINATAIRES¹

- Mairie de AIX-LES-BAINS

- Grand Lac communauté d'agglomération : pour affichage dans les ports et capitaineries et diffusion aux plaisanciers des ports
- Agence tourisme Aix-les-Bains
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- CENS
- Cisalb
- Club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
- Compagnies des bateaux à passagers
- Club des Plaisanciers
- Loueurs de bateaux

- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- accastilleurs
- bateaux Ecole
- YCBL
- CNVA
- ENAB
- CNCB
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Location embarcations navigation douce
- Kite Club du Lac du Bourget
- permissionnaires AOT lac du Bourget



Annexe à AB 23/26- Périmètre de sécurité Musilac
du mercredi 5 juillet au samedi 8 juillet 2023 – de 14h à 4h00 (fin le dimanche 9 à 4h)

